

Présentation par

**Belize, Cameroun, République centrafricaine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, République
démocratique du Congo, République dominicaine, Équateur, Gabon, Ghana,
Guatemala, Guyana, Honduras, Kenya, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
République du Congo, Îles Salomon, Togo, Ouganda**

Vue sur le colloque de recherche, y compris les activités en cours, les modalités associées et les
moyens d'améliorer le dialogue sur les écosystèmes marins côtiers

Le 19 septembre 2011

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (OSCST), lors de sa 34^{ème} session, a invité les Parties à fournir, au plus tard le 19 septembre 2011, leurs vues sur les problèmes identifiés à l'alinéa 56 du document FCCC/SBSTA/2011/2¹. L'OSCST a demandé au secrétariat de réunir ces présentations dans un document divers pour les étudier lors de sa 35^{ème} session.

2. Dans ce but, la Coalition pour les Nations des Forêts Tropicales et plusieurs pays en développement aux vues similaires se sont réunis à Pretoria, en Afrique du Sud, du 2 au 4 septembre 2011, pour étudier les problèmes liés au colloque de recherche, y compris les activités en cours, les modalités associées et les moyens d'améliorer le dialogue, en particulier sur les écosystèmes marins côtiers, tels que les mangliers, les marais salés côtiers et les herbiers de zostères marines. Cette soumission a été préparée pour refléter ces débats et exprime l'avis d'un grand nombre d'autres pays Parties en développement sur les moyens d'améliorer le dialogue de recherche dans le but de fournir des occasions de collaborer avec la communauté scientifique marine pour présenter les résultats scientifiques en cours relatifs aux besoins de la Convention, visant en particulier la conservation et l'amélioration des bassins et réservoirs des écosystèmes marins côtiers.

3. Bien que les marais et les mangliers soient des systèmes intertidaux, les herbiers de zostères marines sont des écosystèmes submergés qui peuvent être trouvés dans des zones avec de climats variés. Tous ces habitats couvrent de 50 à 80 millions d'hectares environ. Les habitats des écosystèmes marins côtiers emmagasinent des centaines à des milliers de tonnes (une tonne est égale à une tonne métrique) de carbone par hectare. Le carbone organique présent dans le sol est de loin le plus grand réservoir de carbone des habitats côtiers visés. Dans le premier mètre de sédiments seulement, la moyenne de carbone organique dans le sol des herbiers de zostères marines est de 500 t CO₂e/ha (tonnes de dioxyde de carbone équivalentes par hectare), 917 t CO₂e/ha pour les marais, 1060 t CO₂e/ha pour les mangliers estuariens et près de 1800 t CO₂e/ha pour les mangliers océaniques.²

4. Les habitats côtiers sont constamment détruits ; les taux estimés de pertes annuelles sont d'à peu près 0,7 % à 2 %, 340 000 à 980 000 hectares de ces habitats en voie d'extinction pourraient être détruits chaque année. Bien qu'on ne connaisse pas l'étendue d'origine des habitats visés, les pertes cumulatives d'herbiers de zostères marines, de marais et de mangliers ont été estimées, respectivement, à 29 %, 35 % au moins, et jusqu'en 67 %, de leur zone historique. Les principales causes de conversion des habitats varient dans le monde entier et comprennent l'aquaculture, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement industriel et urbain.³

5. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) révisé actuellement les méthodes pour quantifier l'impact des activités humaines entraînant des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les zones humides, y compris « celles qui sont influencées par les marées, notamment les mangliers, les marais, les herbiers de zostères marines et les systèmes à marée d'eau douce ». Son objectif est de publier en 2013 un rapport supplémentaire aux directives du GIEC pour les inventaires nationaux de GES.

6. Les écosystèmes côtiers et marins jouent un rôle dans l'atténuation du changement climatique, par leur capacité de séquestrer les gaz à effet de serre à des taux très élevés par zone unitaire et de former ainsi d'importants réservoirs de carbone organique. Ceci a permis de créer pendant des centaines de milliers d'années une réserve importante de carbone, principalement dans les sédiments. Quand ces écosystèmes sont détruits, ces réserves de carbone sont généralement émises dans l'atmosphère en relativement peu de temps. Le taux de séquestration des systèmes marins côtiers peut être jusqu'à 50 % supérieur à celui des systèmes terrestres et

¹ Rapport de l'OSCST lors de sa 34^{ème} session tenue à Bonn du 6 au 16 juin 2011, document FCCC/SBSTA/2011/2, 3 août 2011.

² Rapport du Nicholas Institute, avril 2011.

³ Voir la note 2 ci-dessus.

et deux pour cent des systèmes marins côtiers mondiaux se dégrade chaque année, soit quatre fois le taux annuel de déforestation et dégradation tropicales. Pour ces raisons, leur conservation, et les efforts pour éviter leur perte et dégradation, sont prioritaires dans la lutte contre le changement climatique. Par conséquent, il est nécessaire de chercher des ressources financières au sein de la CCNUCC pour stimuler, à long terme, la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins côtiers pour maintenir leur capacité d'agir en tant que bassins et réservoirs de carbone, en luttant contre les activités économiques non viables qui causent la perte de cette réserve.

7. Ces écosystèmes jouent un rôle important en aidant les communautés côtières à s'adapter aux impacts des changements climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'intensité accrue des tempêtes et le changement dans le comportement des vagues, qui peuvent résulter en inondations côtières, érosion et pénétration d'eau salée. En outre, les écosystèmes des herbiers de zostères marines, des marais et des mangliers fournissent de nombreux avantages supplémentaires. Ils assurent la préservation de la biodiversité, créent des frayères garantissant l'abondance de nourriture, stabilisent les sédiments côtiers, offrent des possibilités de tourisme et d'autres moyens de subsistance, et fournissent des systèmes naturels de filtration d'eau.

8. Les méthodes de quantification de l'impact des activités humaines sur les mangliers et zones humides sont à un stade de maturité⁴, ce qui permettrait l'application de mesures d'atténuation par les Parties et, à mesure que leur potentiel d'atténuation devient évident, l'allocation de subventions pour des actions de conservation et de restauration de ces écosystèmes. Toutefois, de l'aide doit être fournie pour développer la capacité nationale en vue d'améliorer la production de données et la qualité de la communication nationale sur les problèmes relatifs aux mangliers et aux zones humides.

9. Les connaissances scientifiques disponibles sur les herbiers de zostères marines doivent être améliorées par la collecte de données sur les stocks de carbone et leur dynamique afin d'établir des méthodes adéquates d'estimation des changements dans la réserve de carbone attribuables aux effets des différentes activités humaines dans ces écosystèmes. Par conséquent, l'OSCST doit encourager les organismes compétents à renforcer et coordonner les efforts de recherche scientifique et d'observation des herbiers de zostères marines.

10. En outre, l'OSCST doit inciter le GIEC, en fonction de la disponibilité de fonds, à lancer un programme de travail visant à mesurer le rôle que jouent les différents écosystèmes marins côtiers et leur dynamique dans l'équilibre atmosphérique mondial du dioxyde de carbone.